issa | ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE | AISS

Perspectives en politique sociale 19

La prévention est bénéfique à la santé et aux affaires

Des conditions de travail sûres et salubres sont essentielles pour l'employabilité et la sécurité sociale de la population active. C'est pour cette raison que l'engagement des organisations de sécurité sociale dans les stratégies de prévention sera un des sujets principaux du programme du XIXe Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, en septembre 2011, à Istanbul, Turquie. Cet engagement, qui s'inscrit dans la Déclaration de Séoul de 2008, correspond à celui qu'ont pris les organisations membres de l'AISS de développer le rôle des stratégies de prévention dans toutes les branches de la sécurité sociale. Dans ce numéro de *Perspectives*, il apparaît que des investissements plus importants dans les stratégies de prévention en milieu de travail contribuent à améliorer les indicateurs relatifs à la santé de l'individu, les résultats économiques des entreprises et la viabilité des systèmes de sécurité sociale. Soutenir une «culture de la prévention» au niveau international n'a donc jamais été aussi essentiel.

Hans-Horst Konkolewsky, Secrétaire général de l'AISS

Prévention en milieu de travail

De manière générale, les programmes nationaux de sécurité sociale et les stratégies de sécurité et de santé au travail reconnaissent l'importance des mesures de prévention en milieu de travail. Il n'en reste pas moins que la signature de la «Déclaration de Séoul sur la sécurité et la santé au travail», qui a eu lieu dans le cadre du XVIIIe Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail de 2008, à Séoul, en République de Corée, a été un moment décisif dans la sensibilisation sur le sujet de la prévention. Cette initiative conjointe de l'AISS, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Agence coréenne pour la santé et la sécurité au travail (KOSHA) avait pour objectif de promouvoir la culture préventive de la sécurité et de la santé.

Ce numéro

- Traite du rôle de la prévention dans les stratégies de sécurité et de santé au travail
- Explique en quoi la promotion de la sécurité et de la santé au travail est essentielle pour les systèmes de sécurité sociale
- Présente de nouveaux éléments qui montrent comment le «rendement de la prévention» est positif et bénéfique pour les travailleurs, les entreprises et la société

©AISS 2011
ISSN online 1818-5959
Première publication septembre 2011
Photos: DGUV/Kai Funck; BIT/Crozet; iStockphoto

Depuis 2008, l'élan dont bénéficie à l'échelle internationale la Déclaration de Séoul a atteint des dimensions impressionnantes, dans la mesure où un grand nombre de gouvernements, d'agences intergouvernementales, d'entreprises multinationales, d'organisations de sécurité sociale, d'organes de santé et de sécurité, d'employeurs et de travailleurs ont exprimé leur soutien à cette cause et se sont ralliés à l'idée selon laquelle la prévention devrait bénéficier «de la priorité absolue».

Renforcement de la sécurité et de la santé au travail : faits et chiffres clés

La Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies de 1948 est sans équivoque concernant l'importance de la santé et de la sécurité au travail pour les travailleurs : «Toute personne a droit à la vie (…), au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail (…)».

L'importance de la prévention dans la sécurité et la santé au travail est généralement reconnue, mais malgré des améliorations notables, il reste des défis considérables à surmonter :

- Selon le Bureau international du Travail (BIT) (2009), 337 millions d'accidents professionnels sont signalés tous les ans ; 2,3 millions de travailleurs perdent la vie chaque année à la suite de maladies ou d'accidents professionnels ; et 270 millions de personnes sont victimes d'accidents professionnels non mortels. De plus, on signale chaque année 160 millions de nouveaux cas de maladies professionnelles.
- Le poids financier des indemnisations, des soins de santé, de la réadaptation et des incapacités découlant des accidents professionnels est considérable, et ce, à l'échelle internationale. Le coût de ces mesures correspond à 4 pour cent du produit intérieur brut (PIB) global par année. Pour certains pays en développement, le coût pour les économies des seuls accidents professionnels peut atteindre 10 pour cent du PIB.
- La mondialisation accentue les difficultés en matière de sécurité et de santé au travail, notamment dans les pays où la culture de la prévention est moins développée, en raison d'une augmentation de l'emploi informel et des flux migratoires, et de profonds changements sociaux.
- L'emploi vulnérable (forte exposition à des conditions de sécurité et de santé au travail médiocres, faibles droits du travail, protection sociale inadéquate, salaire bas) touche 1,5 milliard de travailleurs dans le monde. Il est plus aigu en Asie du Sud, en Afrique sub-saharienne, en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique, et concerne davantage les femmes que les hommes.
- Les nouvelles technologies, dont les nanotechnologies et l'intelligence ambiante, de même que les risques ergonomiques, le stress et d'autres contraintes psychosociales, rendent le succès de la prévention plus complexe.

Un investissement sain

La sécurité et la santé au travail sont une responsabilité sociale qui engage toute une série d'acteurs, certains de longue date, d'autres plus récents, dont les actions complètent et soutiennent les efforts de prévention déployés dans les entreprises par les spécialistes de la sécurité et de la santé au travail. La santé et la performance au travail étant de plus en plus déterminées par des facteurs à la fois professionnels et non professionnels, il est nécessaire d'avoir recours à une approche holistique et intégrée qui comprenne une multitude d'acteurs possédant différentes spécialisations et compétences.

Parmi les acteurs internationaux, la Commission spéciale de prévention de l'AISS et ses 12 comités internationaux pour la prévention jouent un rôle particulièrement important. Constituée d'un réseau mondial d'experts en sécurité et santé au travail, cette commission offre une plateforme internationale unique, qui permet aux organisations et aux experts du domaine de la prévention de travailler ensemble à la promotion d'une culture mondiale de la prévention.

Un des principaux obstacles à l'amélioration de la sécurité et de la santé dans les entreprises réside dans le point de vue traditionnel qui veut que les investissements dans la prévention constituent pour les entreprises des coûts imposés réduisant leur compétitivité. Afin de sensibiliser à une compréhension plus moderne des investissements dans la prévention, soit celle d'investissements productifs dans la santé des travailleurs et celle des entreprises, l'AISS a coordonné une étude pilote internationale pour évaluer «le rendement de la prévention».

L'objectif de ce projet est de comparer les coûts et bénéfices des investissements dans la prévention en utilisant des données recueillies auprès d'un total de 300 entreprises de 15 pays d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Asie et du Pacifique (Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Canada, Etats-Unis, Fédération de Russie, Hong Kong (Chine), République tchèque, Roumanie, Singapour, Suède, Suisse, Turquie et Vietnam).

Pour compléter les études portant sur la sécurité et la santé au travail qui proposent des indicateurs relatifs aux cas tels que le nombre de maladies et d'accidents professionnels, l'étude de l'AISS sur le «rendement de la prévention» a établi un bilan détaillant les conséquences économiques pour les entreprises des mesures de prévention.

Cette étude examine les différentes mesures mises en place en milieu de travail et les interventions qui y sont réalisées, et rassemble des données recueillies grâce à des entretiens avec des employeurs, la direction, des représentants des travailleurs, des inspecteurs et des spécialistes en matière de sécurité. Les personnes interrogées ont été priées de fournir une estimation des coûts et bénéfices de la prévention dans le cadre de différentes activités économiques de leur entreprise.

Les résultats d'une étude modèle (DGUV, 2009) portant sur 39 entreprises allemandes estiment que pour chaque euro investi en prévention, le rendement économique potentiel pour l'entreprise s'élève à 1,60 euros (EUR). De plus, une approche méthodologique similaire utilisée dans le cadre de l'étude pilote de l'AISS, estime le ratio moyen des coûts/bénéfices d'un investissement de prévention à un 1:2,2 bien établi.

Il est à noter que les ratios coûts/bénéfices pour des investissements spécifiques varient énormément. Par exemple, les investissements dans les examens médicaux et dans les formations sur la prévention ont entraîné un ratio coûts/ bénéfices de 1:7,6 et de 1:4,4 respectivement (voir tableau 1).

Sécurité sociale proactive et préventive

En plus d'une sensibilisation à l'environnement de travail, les effets les plus positifs des mesures de prévention sont les réductions des risques professionnels, et des conséquences néfastes du travail sur la santé (accidents et maladies), et, par conséquent, la promotion de lieux de travail plus salubres et plus sûrs. Ces réductions entraînent une plus grande productivité et des économies de coûts, dans la mesure où il y a moins de rotation de personnel, moins d'absences dues à la maladie et une réduction des cotisations à l'assurance contre les accidents.

Cependant, l'augmentation des problèmes de santé, notamment les maladies chroniques, causés par des facteurs de risques professionnels et non professionnels rend essentiel des stratégies de prévention visant désormais au-delà du simple lieu de travail. Ce type de stratégies requiert un soutien plus fort des mesures de prévention qui protègent et promeuvent la santé des travailleurs dans toutes les branches de la sécurité sociale. Ces mesures doivent également aller de pair avec la fonction de remplacement des revenus et d'aide à l'emploi des programmes de sécurité sociale.

Le travail actuel de l'AISS, soutenu par ses commissions techniques d'experts, consiste à étudier comment des approches proactives et préventives élèvent les niveaux d'emploi et d'activité, renforcent l'autonomisation et la responsabilisation individuelles, améliorent la santé et garantissent une plus grande viablilité des systèmes nationaux de sécurité sociale.

Prévention et pérennité de la sécurité sociale

Les mesures de prévention sont indispensables pour assurer la viabilité financière des régimes de sécurité sociale, notamment en ce qu'elles renforcent les capacités des individus à rester en bonne santé et actifs sur le marché du travail. Les mesures de prévention peuvent réduire voire éliminer le besoin des individus de recourir au remplacement de revenus offert par l'assurance sociale, élément particulièrement important dans un contexte de contraintes financières tel que celui qui a découlé de la récente crise économique.

Les régimes d'assurance contre les accidents du travail sont bien placés pour soutenir cette entreprise en offrant des programmes de prévention efficaces, compte tenu de leurs grandes connaissances des risques de pertes pour lesquels ils offrent des indemnisations. Ils peuvent également avoir une influence sur le comportement des employeurs par le biais du prix des cotisations.

L'établissement d'un lien entre la prévention et le prix des cotisations des assurances contre les accidents du travail, par exemple grâce à des systèmes de bonus/malus ou en baissant le prix des cotisations pour les entreprises disposant de systèmes certifiés de gestion de la sécurité et de la santé au travail, inciterait peut-être les employeurs à accorder davantage d'attention aux mesures de prévention dans leurs entreprises – dans la mesure où la réduction des accidents et des maladies professionnelles réduirait les taux de cotisation.

Difficultés rencontrées par la prévention en milieu de travail dans le cas d'une conjoncture économique difficile

- Réduction du recours aux spécialistes en sécurité et santé au travail dans l'entreprise, qu'ils soient internes ou externes.
- Réduction du recours aux mesures de sécurité et santé au travail, telles que les formations et le matériel.
- Multiplication des conditions médiocres en termes de sécurité et de santé au travail à cause d'une expansion de l'emploi informel.
- Risques engendrés par la multiplication des heures de travail, la croissance de la charge de travail et les nouvelles responsabilités professionnelles.
- Niveau de stress psychologique plus élevé attribuable à l'insécurité en matière d'emploi.
- Risques d'accidents plus élevés en raison de la multiplication des heures réalisées et de la hausse de l'intensité du travail.

Sources : BIT (2009), AISS (2010).

TABLEAU 1 : Le «rendement de la prévention»

Coûts de prévention (pour les entreprises), par employé et par année (en EUR)		**Avantages de la prévention (pour les entreprises), par employé et par année (en EUR)**	
Equipements de protection individuels	168	Economie de coûts résultant de la prévention de perturbations	566
Conseils sur les technologies liées à la sécurité et soutien médical fourni par l'entreprise	278	Economies de coûts résultant de la prévention de perte de temps et de la réduction du temps de compensation après des perturbations	414
Mesures spécifiques de formation à la prévention	141	Valeur ajoutée générée par une plus grande motivation et satisfaction de l'employé	632
Examens médicaux préventifs	58	Valeur ajoutée résultant de l'attention portée durablement sur la qualité des produits et son amélioration	441
Coûts organisationnels	293	Valeur ajoutée résultant des innovations en matière de produits	254
Coûts d'investissement	274	Valeur ajoutée résultant d'une meilleure image de l'entreprise	632
Coûts de mise en place	123	–	–
Total des coûts	**1 334**	**Total des bénéfices**	**2 940**

Ratio coûts/bénéfices 1:2,2

Les séries de données longitudinales qui retracent les causes et les effets des accidents et des maladies permettent aux programmes d'accidents du travail de mettre sur pied des éléments de prévention sur mesure. Elles facilitent également la conception de programmes d'adaptation et de réintégration des travailleurs.

La réussite des stratégies de prévention liées aux accidents professionnels peut favoriser la viabilité financière d'autres programmes d'assurance sociale, tels que les pensions d'invalidité et de vieillesse et les soins médicaux. En effet, moins de travailleurs auront recours aux prestations de congé maladie de longue durée ou de retraite anticipée puisque la fréquence, la gravité et la durée des maladies ou des incapacités seront, a priori, réduites.

Cependant, comme l'a montré la dernière crise mondiale, l'investissement dans la prévention en milieu de travail court le risque d'être touché dès que la situation budgétaire d'un pays faiblit ou que les employeurs se trouvent confrontés à des questions immédiates de compétitivité économique.

La prévention paie

Le rôle de prévention assumé par les systèmes de sécurité sociale est exercé à deux niveaux. Au niveau sociétal, les programmes de sécurité sociale évitent les risques de perte en absorbant les chocs économiques et sociaux, et soutiennent de façon proactive le redressement économique et l'emploi. Au niveau individuel, les mesures de prévention favorisent le bien-être et sont essentielles pour une vie saine et active.

Du point de vue des travailleurs, les investissements dans les mesures de prévention ont entraîné une baisse considérable du nombre d'accidents professionnels déclarés, y compris en matière de décès et de maladies liés au travail. De plus, l'amélioration de leur santé et une meilleure employabilité ont contribué à garantir la stabilité des revenus des travailleurs et à améliorer leurs conditions de vie.

Du point de vue des employeurs, les investissements dans la prévention sont non seulement une obligation légale et morale, mais une décision économiquement sage qui soigne de surcroît l'image de l'entreprise. En effet, l'amélioration de la santé et de la productivité des travailleurs sont des atouts stratégiques en matière d'augmentation de la productivité des entreprises sur les marchés locaux et mondiaux.

En ce qui concerne les investissements à long terme dans la sécurité et la santé au travail, la conclusion est claire : la prévention paie.

A l'avenir, le défi consistera à offrir davantage de visibilité aux démarches proactives et préventives liées à la sécurité sociale dans la lignée de la Déclaration de Séoul. L'opportunité en est tout particulièrement donnée par le XIXe Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, qui se tiendra à Istanbul, en Turquie, en septembre prochain.

Le raisonnement commercial en faveur d'une augmentation des investissements dans la prévention est certes important, mais le soutien dû à la prévention ne repose pas uniquement sur un argument économique. Il s'agit d'abord, et avant tout, d'investir dans la santé, la sécurité et la sécurité sociale des individus, puisque ces investissements devraient entraîner une baisse des maladies, des accidents et des décès liés au travail. Ce sont des résultats qui ne peuvent pas (et ne doivent jamais) être oubliés.

Conclusions clés en termes de politiques

La sécurité et la santé au travail est un droit de l'homme fondamental
Tous les acteurs de la société doivent reconnaître l'importance de la sécurité et de la santé au travail et les promouvoir sur les lieux de travail. Il relève du droit des travailleurs de bénéficier de mesures qui protègent leur santé, d'être couverts par des régimes d'assurance sociale adéquats et d'avoir accès à des programmes de prévention. Les employeurs sont légalement et moralement obligés de fournir tous les moyens nécessaires à la garantie de la santé et de la sécurité de leurs employés.

La santé et la sécurité au travail doivent être reconnues comme un atout stratégique pour les entreprises et pour la société
Les études portant sur le «rendement de la prévention» montrent que l'investissement dans la sécurité et la santé au travail est crucial pour former un capital humain, pour disposer d'une main-d'œuvre motivée, et pour soutenir les capacités en matière de compétitivité et d'innovation dans les entreprises.

La sécurité et la santé au travail sont une responsabilité sociale
Etant donné les difficultés mondiales majeures rencontrées dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, les entreprises doivent augmenter leurs investissements dans la prévention. Cependant, dans la mesure où il s'agit d'une responsabilité commune, et afin de favoriser une véritable culture de la prévention, cet engagement des entreprises doit être appuyé par tous les acteurs pertinents de la société, en commençant par l'éducation et la formation des enfants et des jeunes.

La sécurité et la santé au travail est plus complexe que jamais
La complexité inégalée des risques en matière de santé au travail et la multiplicité des causes à l'origine des problèmes de santé rendent essentiels l'innovation, la coopération et les partenariats entre les acteurs pertinents, y compris différentes organisations de sécurité sociale.

Sources

AISS. 2009. *Sécurité sociale : vers une culture de la prévention ?* (Perspectives en politique sociale, n° 8). Genève, Association internationale de la sécurité sociale.

AISS. 2010. *L'impact des crises économiques sur la santé mentale des travailleurs*. Genève, Association internationale de la sécurité sociale.

AISS ; DGUV ; BG ETEM. 2011. *Calculating the international return on prevention for companies : Costs and benefits of investments in occupational safety and health* (Projet de l'Association internationale de la sécurité sociale, l'Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, et la Berufsgenossenschaft Energie Textil Elektro Medienerzeugnisse). Genève, Association internationale de la sécurité sociale.

BIT. 2009. *Santé et vie au travail : un droit humain fondamental* (Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, 28 avril 2009). Genève, Bureau international du Travail.

BIT. 2011. *Tendances mondiales de l'emploi 2011 : le défi d'une reprise de l'emploi*. Genève, Bureau international du Travail.

BIT ; AISS ; KOSHA. 2008. *Déclaration de Séoul sur la sécurité et la santé au travail* (XVIIIe Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail, Sommet sur la sécurité et la santé, Séoul, 29 juin). Séoul, Agence coréenne pour la sécurité et la santé au travail ; Genève, Association internationale de la sécurité sociale, Bureau international du Travail.

Bräunig, D. ; Kohstall, T. ; Mehnert, K. 2009. «Präventionsbilanz und Präventionserfolg», dans *DGUV Forum*, n° 4.

L'**Association internationale de la sécurité sociale (AISS)** est l'organisation internationale mondiale principale qui rassemble les administrations et les caisses nationales de sécurité sociale. L'AISS fournit des informations, des plates-formes de recherche, de l'expertise pour ses membres afin de construire et de promouvoir des systèmes et des politiques de sécurité sociale dynamique à travers le monde.

4 route des Morillons
Case postale 1
CH-1211 Genève 22

T : +41 22.799 66 17
F : +41 22.799 85 09
E : issacomm@ilo.org | **www.issa.int**